



INDIVISION ENTRE EPOUX

Par **mandurah**, le **09/03/2019** à **16:17**

Je projete d'acheter une parcelle de terrain contigue de ma parcelle;

le propriétaire est decede il y a 2 ans;

sa veuve , agée (87 ans) , contactee, est d'accord pour nous la vendre.

or , je decouvre, au cadastre , que la mention "indivision" apparait sur le relevé de propriété .

qu'est ce que signifie la mention "indivision" ici

merci de m'eclairer

Par **Chaber**, le **09/03/2019** à **17:09**

bonjour

Sauf mariés en séparation de biens, il y a entre les époux communauté pour les biens achetés en commun.

Si l'un vient à décéder il y a peut y avoir indivision entre le survivant et les enfants.

Le terrain peut également être issu d'un héritage du défunt avec indivision d'un frère ou d'une soeur

Par **Visiteur**, le **09/03/2019** à **18:28**

Bonjour

Il y a donc plusieurs propriétaires indivis qui doivent donner leur accord.